

CARNET D'ENTRETIEN CONTRAT



MULTI SERVICES CALLEWAERT

 **01 60 62 79 62**  **06 40 11 80 02**

mario8@gmx.fr

Route Nationale 19 - 77166 GRISY-SUISNES

N°SIRET : 511 342 198 00013 APE : 8122Z



Le règlement sanitaire départemental en matière de ramonage impose :

- ✔ De faire effectuer un ramonage mécanique des conduits de fumée **2 FOIS / AN dont 1 FOIS** par une entreprise qualifiée.
- ✔ De faire nettoyer les tuyaux de raccordement au moins **1 FOIS / AN**.
- ✔ De faire vérifier les souches et accessoires des conduits de fumée tels que l'élément terminal (chapeau), étanchéité,...
- ✔ De faire vérifier le bon état des tubages et de contrôler la vacuité des conduits.
- ✔ Ces opérations doivent être effectuées par **une entreprise qualifiée**.
- ✔ **Un certificat de Ramonage** doit être remis à l'utilisateur.

L'obligation réglementaire appuyée par **les contrats d'assurance habitation** stipule que le ramonage permet :

- ✔ D'assurer **la sécurité des personnes et des biens** par l'élimination des **risques d'incendie et d'intoxication** au monoxyde de carbone.
- ✔ De réaliser des **économies d'énergie**, à savoir qu'1 millimètre de suie produit un effet isolant et provoque une **surconsommation de 7%**.
- ✔ De **protéger l'environnement** en réduisant la pollution atmosphérique.

Les produits chimiques type "**bûche ramoneuse**" sont d'une **efficacité réduite** et ne peuvent se substituer au ramonage mécanique.

Quant au "**self ramonage**" aussi bien fait que possible, n'autorise pas l'absence de **certificat de ramonage** qui ne peut-être délivré que par **un professionnel ayant la qualification requise**.

Conditions générales du contrat

Ce contrat est établi pour une durée de 1 an à compter de la date de signature et n'est pas reconductible automatiquement.

En cas de non-respect des clauses du contrat ou de l'artisan par le client, la société Callewaert peut dénoncer celui-ci immédiatement et sans préavis.

Pendant la durée du contrat vous bénéficiez de 1 à 2 visite(s) selon l'accord signé avec l'artisan comprenant :

- ✔ Ramonage du conduit de fumée une fois à deux fois dans l'année
- ✔ Nettoyage du corps de chauffe
- ✔ Nettoyage de l'extracteur des fumées
- ✔ Nettoyage de toutes les parties électroniques
- ✔ Nettoyage des sondes de sécurité
- ✔ Nettoyage des ventilateurs d'air chaud prévu par les trappes de nettoyage
- ✔ Vérification et remplacement des joints d'étanchéité
- ✔ Réglage de la programmation, débit de combustible et vitesse de l'extracteur
- ✔ Dépannage sur appel justifié
- ✔ Main d'oeuvre et déplacement compris
- ✔ Prise en compte de la garantie

Nous assurons le bon fonctionnement de l'appareil pendant la durée du contrat sous réserve de l'acceptation du remplacement des pièces défectueuses. Les pièces seront facturées une fois l'appareil hors garantie.

Dépannages :

- ✔ Intervention du mardi au samedi de **9h à 18h**
- ✔ Prise de rendez-vous du mardi au samedi de **9h à 19h**
- ✔ **La prise de rendez-vous est à la charge du client**

Tarifs : Ces tarifs sont établis pour l'année 2019 et 2020 et pourront être revus en 2021

- ✔ Contrat annuel incluant 1 ramonage et 1 entretien : **175€**
- ✔ Contrat annuel incluant 2 ramonages et 1 entretien : **175€ + 50€** au second ramonage

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR POÊLE À GRANULES

ENTRE

Mr. CALLEWAERT Mario
Route départementale 319
77166 GRISY-SUISNES

 01 60 62 79 62  06 40 11 80 02
 mario8@gmx.fr

SIRET : 511 342 198 00013 APE : 8122Z

ET

Mr ou Mme :

Adresse :

CP : Ville :





Je souscris à ce jour un contrat d'entretien pour mon appareil : Modèle :

Pris en charge par mon constructeur : OUI NON

Comprend une visite annuelle incluant un ramonage d'une valeur de **175€** : OUI NON

Comprend une visite annuelle incluant deux ramonages d'une valeur de **225€** : OUI NON

Fait à : Le :

Signature Client :

Signature Artisan :

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR POÊLE À GRANULES

ENTRE

Mr. CALLEWAERT Mario
Route départementale 319
77166 GRISY-SUISNES

 01 60 62 79 62  06 40 11 80 02
 mario8@gmx.fr

SIRET : 511 342 198 00013 APE : 8122Z

ET

Mr ou Mme :

Adresse :

CP : Ville :





Je souscris à ce jour un contrat d'entretien pour mon appareil : Modèle :

Pris en charge par mon constructeur : OUI NON

Comprend une visite annuelle incluant un ramonage d'une valeur de **175€** : OUI NON

Comprend une visite annuelle incluant deux ramonages d'une valeur de **225€** : OUI NON

Fait à : Le :

Signature Client :

Signature Artisan :





MULTI SERVICES CALLEWAERT

 01 60 62 79 62  06 40 11 80 02

mario8@gmx.fr

Route Nationale 19 - 77166 GRISY-SUISNES

N°SIRET : 511 342 198 00013 APE : 8122Z